

ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES



Pour une interface entre les citoyens et le fleuve Saint-Laurent

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publique sur l'environnement (BAPE) sur le projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec



14 juin 2013

Rédaction

Mémoire de : ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches

Coordination : Hamida Hassein-Bey

Table des matières

PRÉSENTATION DE LA ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES.....	1
Le territoire d'intervention	1
La vision développée.....	2
NOS RECOMMANDATIONS.....	2
Revoir le concept global.....	2
Une plage de l'anse au Foulon naturelle et de baignade	3
La phase 3 : des usages reliés à l'eau à récupérer	3
Problématique et enjeux	3
L'aménagement proposé : Respecter les principes de base	5
Favoriser la continuité complète pour le maintien de l'intégrité écologique.....	5
Un aménagement tenant compte des recommandations du BAPE de la phase 1	6
Des accès avec des aménagements simples et peu coûteux	6
Les usages : une analyse prospective des usages à recommander	9
La baignade et les activités de contact primaire.....	9
La pêche sportive	11
Le nautisme	13
L'aménagement de l'anse Saint-Michel.....	14
La prévention générale: Tenir compte des marées et des courants	15
Des vues sur le fleuve à préserver.....	16
Un comité des usagers et d'intervenants du milieu : la clef du succès du projet.....	16
La promenade Samuel-De Champlain : une navette fluviale pour piétons et cyclistes à mettre en place.....	17
Conclusion.....	18
Liste des recommandations	19
Bibliographie.....	21

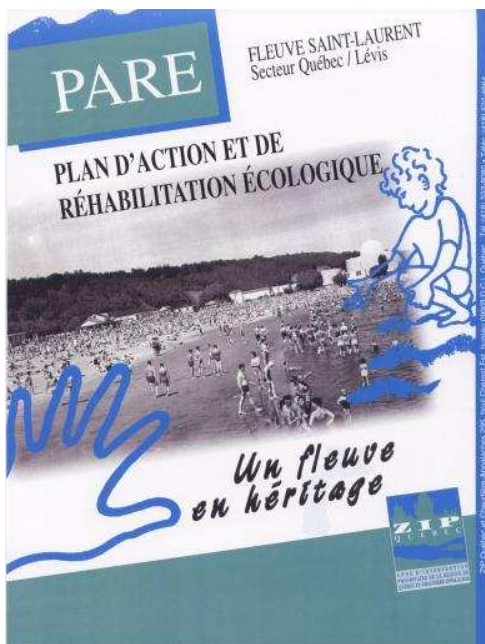
PRÉSENTATION DE LA ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

La ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches est un organisme à but non lucratif actif dans le milieu depuis 1991. Sa mission est la conservation, la mise en valeur et la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent.

Le territoire d'intervention

L'organisme représente le plus vaste réseau régional dédié au développement durable du fleuve Saint-Laurent. Son territoire comprend la Côte de Beaupré, Québec, l'Île d'Orléans, la Municipalité régionale de comté (MRC) de Portneuf, la MRC de Bellechasse, Lévis et la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Faisant partie d'un réseau de 13 ZIPs le long du Saint-Laurent, il a une vision globale tout en développant des actions locales.



L'organisme regroupe plusieurs intervenants et des citoyens qui ont à cœur le véritable retour au fleuve Saint-Laurent. Dans le cadre du Plan Canada-Québec sur le Saint-Laurent, il a organisé plusieurs consultations publiques et élaboré des plans d'actions et de réhabilitation environnementale (PARE). Les enjeux identifiés par la population sont :

- L'accessibilité publique du fleuve Saint-Laurent;
- L'assainissement des eaux du fleuve pour des usages reliés à l'eau;
- La réhabilitation et la mise en valeur des milieux pour la faune et la flore;
- La protection des paysages naturels et bâtis
- L'éducation et la sensibilisation de la population.

Foulon.

D'ailleurs, l'image choisie pour le PARE du secteur Québec/Lévis est celle de l'ancienne plage de l'anse au

Parmi les projets prioritaires identifiés dans le PARE du secteur Québec/Lévis, il y a l'aménagement de plages dont celle du bassin Louise, de la baie de Beauport et de l'anse au Foulon. Nous sommes heureux que la plage de la Baie de Beauport ait été aménagée dans le cadre du 400^{ème} de la Ville de Québec et nous seront heureux qu'il y en ait d'autres qui voient le jour.

Plusieurs études, concepts et projets ont été effectués par l'organisme sur les paysages, la qualité des eaux de baignade, les accès publics ainsi que la protection et la régénération des milieux naturels.

La vision développée

Depuis plus de 20 ans, l'organisme a sillonné la grande région de Québec, consulté la population et inventorié les usages actuels et potentiels. Ce contact assidu avec le milieu physique et la population lui a permis de dégager les deux grands constats :

- ✓ Grâce aux investissements massifs consacrés par le Programme d'assainissement des eaux du Québec, du Plan Canada-Québec sur le Saint-Laurent et aux efforts du milieu, il y a une nette amélioration de l'écosystème du Saint-Laurent et de la qualité des eaux de baignade. Le fleuve n'est plus dans l'état de dégradation extrême des années 70. Nous commençons à récupérer des usages longtemps disparus. Les investissements se poursuivent et le milieu prenant de plus en plus conscience du potentiel retrouvé, le meilleur est à venir.
- ✓ Le souhait fondamental de la population à l'égard du fleuve Saint-Laurent est un accès direct à son fleuve permettant un maximum d'usages tout en le protégeant.

Fort de ces constats, l'organisme a élaboré la vision suivante : « *Des rives à retrouver, un fleuve à raviver, une région à développer de façon durable* ». Nos réflexions et nos actions visent à contribuer à redonner à la population ce qu'elle souhaite : l'usage et l'accès au fleuve.

NOS RECOMMANDATIONS

Revoir le concept global

Ce mémoire porte principalement sur l'aménagement de l'anse Saint-Michel même si quelques recommandations reliées à d'autres secteurs sont faites. Ce site constitue le cœur de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain. L'aménagement proposé par la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) ne permet pas l'atteinte des objectifs exprimés à la ZIP par la population en ce qui concerne la récupération des usages reliés à l'eau et l'aménagement des accès le long du Saint-Laurent. Le projet proposé par la CCNQ devrait:

- Respecter les principes de la CCNQ avancés dans le concept;
- Répondre aux recommandations antérieures du BAPE;
- Être inscrit dans les tendances observées le long du Saint-Laurent
- Miser sur les potentialités d'usages du 21^e siècle;
- Ne pas tomber rapidement en désuétude.

Considérant les coûts importants des infrastructures et des aménagements proposés à l'anse Saint-Michel, de nos préoccupations en regard de l'impact social et environnemental, la ZIP de Québec Chaudière-Appalaches considère que le concept d'aménagement doit être revu. L'aménagement de l'anse Saint-Michel devrait avoir pour objectif de faire de ce site une véritable interface entre les citoyens et le fleuve Saint-Laurent.

Nous recommandons donc que :

- 1. Recommandation : Le projet soit revu afin de faire du site de l'anse Saint-Michel un accès public pour une véritable interface entre les citoyens et le fleuve Saint-Laurent.**

Une plage de l'anse au Foulon naturelle et de baignade

Suite aux premières consultations publiques effectuées en 1995, l'aménagement d'une plage à l'anse au Foulon a été inscrite au PARE de la ZIP. Nous avons même proposé un plan d'ensemble avant la prise en charge du projet par la CCNQ. Le concept avancé proposait l'aménagement d'une plage de sable voulant restituer aux citoyens cet accès qu'ils ont perdu. Le concept de la phase 3 de la promenade Samuel-de-Champlain reprend cette idée et *veut évoquer les belles années de la Plage de l'Anse au Foulon* (page 5 de l'étude d'impact Génivar)¹. À cette époque, la population se baignait directement dans le fleuve et avait les pieds dans l'eau. Plutôt qu'une plage naturelle donnant libre accès au fleuve et permettant la baignade et divers usages, le projet propose un plan d'eau et une plage artificialisés livrant le message que le fleuve et ses rives ne sont pas à fréquenter. Ce concept est d'autant plus difficile à comprendre que la phase 3 de la promenade-Samuel-de-Champlain, vise, en collaboration avec la Ville de Québec, la construction d'ouvrages de contrôle des surverses à l'anse Saint-Michel, ce qui va grandement améliorer la qualité des eaux de baignade.

Nous recommandons que :

- 2. Recommandation : Le concept soit revu afin de mettre l'accent sur l'accès direct à l'eau du fleuve et non de se baigner ou de déambuler sur à un plan d'eau artificiel créé en bordure du fleuve.**

La phase 3 : des usages reliés à l'eau à récupérer

Problématique et enjeux

Après le constat de la détérioration du Saint-Laurent par une équipe d'experts pendant les années 1970², de vastes mesures ont été mises en œuvre par les deux ordres de gouvernement et par les municipalités pour améliorer la qualité de l'eau et protéger les habitats et la biodiversité du fleuve.

- Programme d'assainissement des eaux du Québec
- Plan d'action Saint-Laurent
- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- Création du parc marin Saguenay—Saint-Laurent
- Plans de conservation de diverses espèces menacées

¹ Étude d'impact sur l'environnement – Rapport final. Génivar 2012

² Pour un fleuve de qualité – Synthèse du rapport final du Comité d'étude sur le fleuve Saint-Laurent 1978. 50 p.

- Création d'aires protégées
- Programme de rétablissement du bar rayé
- Etc.

Au cours des 30 dernières années, des milliards de dollars et des millions d'heures de travail ont été investies dans un seul but : recupérer les usages perdus du Saint-Laurent au profit des générations actuelles et futures. Il s'agissait, en somme, d'un projet de société qui devait permettre, à terme, le plein usage du Saint-Laurent tel qu'avait pu en jouir les occupants de la vallée du Saint-Laurent jusqu'au milieu du 20^e siècle.

Ces efforts ont donné des résultats tangibles. La qualité de l'eau s'est améliorée de façon significative dans les rivières du Québec et dans le Saint-Laurent³. En ce qui concerne spécifiquement la qualité bactériologique, le ministère de l'Environnement a effectué un suivi à divers sites de baignade le long du Saint-Laurent : dans la région de Québec, les sites échantillonnés présentent un potentiel pour la baignade qui varie en général entre bon et très bon⁴. La contamination du milieu a reculé considérablement. La ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches, par la modélisation de la qualité des eaux de baignade effectué à la plage Jacques-Cartier⁵ et à l'Anse Tibbit⁶ conclue aussi qu'il est possible même de pouvoir se baigner en élaborant un modèle basé sur la fermeture de plages en temps de pluie. Les populations de poisson du Saint-Laurent sont diversifiées et abondantes et la consommation du poisson est tout à fait possible⁷. Les empiètements de toutes sortes ont cessé.

Après plus de 3 décennies d'efforts, l'heure de la récupération des usages du Saint-Laurent a sonné. Un peu partout le long du fleuve, des municipalités et des organismes environnementaux développent ou restaurent des sites qui constituent autant d'accès à ce formidable plan d'eau. Dans la région de Québec, toutefois, les accès demeurent rares et semés d'embûches. Un site permettrait un véritable accès au fleuve s'il était aménagé adéquatement : l'anse Saint-Michel. Or, la CCNQ propose d'aménager ce site non pas en vue de favoriser l'accès au fleuve, mais bien pour en détourner les usagers.

Ainsi, nous recommandons que :

- 3. *Recommandation : La CCNQ revoie son concept en misant davantage sur les usages reliés à l'eau : Baignade, pêche, observation de la faune et de la flore, canot et kayak...***

³ Portrait de la qualité des eaux de surface. MDDEFP 2013

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/portrait/eaux-surface1999-2008/index.htm>

⁴ Qualité bactériologique des sites potentiels de baignade dans le Saint-Laurent, étés 205, 2006, 2007, 2008, 2009. MDDEFP 2013. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/stlaurent/index.htm#bacteriologique>

⁵ <http://www.zipquebec.com/images/stories/actions/projets-et-etudes/modelisation-eaux-baignade/plage-j-cartier-rapport-2005.pdf>

⁶ <http://www.zipquebec.com/images/stories/actions/projets-et-etudes/modelisation-eaux-baignade/rapport-final-Anse-Tibbits-couleur-aout2006.pdf>

⁷ La contamination des poissons d'eau douce par les toxiques. Programme de suivi de l'état du Saint-Laurent. Plan Saint-Laurent 2010. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/stlaurent/index.htm#bacteriologique>

L'aménagement proposé : Respecter les principes de base

Les phases 1 et 3 de la promenade Samuel-De Champlain constituent un projet basé sur l'histoire du lieu. Mais la promenade s'étend parallèlement au fleuve sans véritable connexion avec celui-ci. L'utilisateur est convié à une expérience unidimensionnelle, soit la contemplation du Saint-Laurent. L'aménagement de l'anse Saint-Michel s'inscrit dans cette vision linéaire en s'assurant que l'utilisateur reste en retrait du fleuve, objet de contemplation. Tel que proposé, l'aménagement de l'anse Saint-Michel est inapproprié pour plusieurs raisons, tant internes qu'externes.

Dans ce contexte nous recommandons que :

4. Recommandation : La CCNQ respecte les principes qui sont supposés régir le projet et qui sont de :

- *permettre une meilleure accessibilité visuelle et physique au fleuve;*
- *garantir l'intégration avec l'environnement immédiat et la continuité avec la phase 1;*
- *favoriser un contact sensoriel et physique du fleuve.*

Favoriser la continuité complète pour le maintien de l'intégrité écologique

De plus, la CCNQ entend maintenir l'intégrité écologique dans ses parcs et espaces verts (ÉIE-Rapport final). Sur le plan de l'intégrité écologique, les phases 1 et 3 de la promenade Samuel-De Champlain se déploient dans un milieu fortement artificialisé, constitué pour l'essentiel de remplissages et d'enrochements. Vue du fleuve ou d'avancées comme le parc de la Jetée ou le quai des Cageux, la promenade offre un coup d'œil essentiellement minéral.

Un seul secteur présente une certaine naturalité, soit l'anse Saint-Michel dont, en conséquence, l'intégrité écologique devrait être protégée. Or, conformément au principe de continuité avec la phase 1, qui semble être le seul à vraiment régir le projet, la CCNQ entend aménager et lourdement artificialiser ce secteur par la mise en place, entre-autre, d'une piscine et d'un miroir d'eau. De plus, afin de protéger les installations prévues, on entend même rehausser l'enrochement. La continuité sera respectée : un long et massif enrochement sera continu des ponts jusqu'aux brise-lames du YCQ. Quant au haut marais, il sera enfoui sous le sable et le béton des installations. D'ailleurs, le projet vise *la reprise de la matérialité dominante des aménagements de la première phase afin d'en assurer la continuité* (Rapport final ÉIE, p. 5), ce qui ne correspond pas à l'engagement de la CCNQ à l'égard de l'intégrité écologique de ses espaces.

Nous recommandons donc que :

- 5. Recommandation : La CCNQ maintienne l'intégrité écologique du site**
- 6. Recommandation : La CCNQ favorise, dans son projet, l'intégration avec l'environnement immédiat, afin de permettre une continuité complète et éviter une barrière physique, entre la matérialité du haut marais et le reste du site.**



Un aménagement tenant compte des recommandations du BAPE de la phase 1

Dans son rapport de 2006, le BAPE avait formulé de nombreux rappels, constats et avis à la CCNQ à l'égard de l'accès au fleuve (voir pp. 24, 25, 27, 28, 35, 64, 65, 73 du rapport)⁸. La recommandation générale du président du BAPE, M. W.J. Cosgrove, était d'ailleurs claire. Celui-ci considérait que la réussite du projet reposait sur le développement d'activités liées à l'usage du fleuve et de l'eau; c'est pourquoi les ressources devraient être investies prioritairement dans des interventions favorisant de telles activités. L'évaluation de la réussite du projet ne peut se limiter à la simple mesure de l'achalandage : ce qui est visé, c'est l'accès au fleuve et la possibilité d'en jouir des usages. La CCNQ devrait s'efforcer de tenir compte des recommandations du BAPE dans son projet, celles-ci étant toujours pertinentes.

Nous recommandons donc :

- 7. Recommandation: Que la phase 3 tienne compte des recommandations du BAPE de la phase 1 en regard des usages reliées à l'eau.***

Des accès avec des aménagements simples et peu coûteux

Les accès directs aménagés dans la phase 1 sont peu accueillants, la principale contrainte étant qu'ils devaient se frayer un espace dans un milieu enroché et artificialisé. L'anse Saint-Michel constitue le dernier site qui pourrait permettre un véritable accès au fleuve dans un environnement moins artificialisé que le reste de la promenade Samuel-De Champlain. Or, les ressources y seront investies prioritairement dans des installations qui visent à détourner les usagers du fleuve en les dirigeant vers une piscine et un miroir d'eau. Il s'agit d'ailleurs de donner l'illusion de se projeter dans le fleuve (EIE-Résumé, p. 27)⁹. De plus, la baignade ne sera pas autorisée dans le fleuve Saint-Laurent (Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP, 1^o et 2^o séries, p. 4)¹⁰. On continue donc de tourner le dos au fleuve. Voilà qui contrevient à deux des principes qui sont supposés guider le projet.

L'aménagement proposé de l'anse Saint-Michel et l'interdiction de baignade vont également à contre-courant de la tendance observée dans d'autres secteurs du fleuve. Ces infrastructures ayant demandé beaucoup d'investissement deviendront rapidement désuètes et contestées si elles ne s'inscrivent pas dans la tendance générale observée le long du fleuve. Il faut absolument éviter de recommencer les erreurs du passé semblables à celle de la rivière Saint-Charles, lors de la première tentative de revitaliser la rivière à la fin des années 1960.

⁸ Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le point Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, rapport 220. 2006.

⁹ Étude d'impact sur l'environnement – Résumé. Genivar 2012.

¹⁰ Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires (Première et deuxième séries). Genivar 2012.

L'aménagement de la rivière Saint-Charles ou le mirage de la modernité

En 1966, la Ville de Québec annonce qu'elle vient de conclure avec les gouvernements du Québec et du Canada une entente tripartite pour réhabiliter la rivière Saint-Charles et ses berges. L'objectif est de faire de ce cours d'eau pollué et de ses berges dégradées un pôle d'attraction qui attirera investisseurs et résidants. Pour ce faire, l'entente prévoit consacrer 16 millions de dollars (soit 97 millions de dollars en argent de 2013) à la seule restauration des berges qui bordent les quartiers centraux de la ville à partir du pont Scott.

Les concepteurs s'inspirent d'exemples prestigieux : le canal Rideau à Ottawa et les rives de la Seine à Paris. Ils concoctent un aménagement impressionnant constitué de spacieuses promenades à deux niveaux agrémentées de balustrades d'observation, de lampadaires stylisés, de larges escaliers, voire d'un amphithéâtre. À l'exception des parements de granit, tous les aménagements sont faits de béton, le matériel le plus « moderne » de l'époque.

Lorsque la construction se termine en 1974, l'estuaire de la rivière a été coulé dans le béton et le granit sur une distance de 4 kilomètres. Des tonnes de ciment ont été utilisées pour créer des promenades surélevées et stériles. Tous les chemins qui, dans le passé, reliaient les quartiers riverains à la rivière ont été coupés. Emprisonnées dans une gangue de béton de trois mètres de hauteur, la rivière ne peut plus être vue des quartiers riverains qu'elle devait contribuer à revitaliser. Le piéton marchant sur la promenade domine la rivière mais ne peut y toucher. Le béton interdit toute colonisation des berges par la végétation riparienne, empêchant les amphibiens, poissons, oiseaux et mammifères de s'y installer.

Les rives modernes de la Saint Charles ont beau orner les prospectus et autres feuillets publicitaires de la Ville, la vérité devient de plus en plus difficile à ignorer. En dépit de tout l'argent investi, les promoteurs immobiliers font la sourde oreille et la population continue de percevoir la rivière Saint-Charles comme un égout sans intérêt. Sans compter que, à peine vingt ans plus tard, les berges en dur de la Saint-Charles apparaissent drôlement...démodées.

À l'automne 1996, la Ville entreprend la démolition sur une longueur de 400 mètres des murs de la rivière Saint-Charles, à la hauteur du parc Cartier-Brébeuf. Le contact avec l'eau est rétabli sur une distance de 290 mètres. À peine 22 ans après sa construction, ce projet pilote sonne le glas de l'ouvrage. La population s'enthousiasme pour ce qu'elle découvre une fois les lourds aménagements démolis : la possibilité d'entrer en contact avec le cours d'eau, la revégétalisation du lieu, le retour des oiseaux. A-t-elle réellement jamais souhaité autre chose ? Portée par cet élan, la Ville procède, par phases, à la démolition de tous les murs, la dernière section tombant en 2008. Bien que, à l'époque des premiers travaux en 1996, la construction des bassins de rétention qui viendront plus tard contribuer à assainir les eaux de la rivière n'est encore qu'un rêve, il est décidé de concevoir le projet pour le futur et non pour le passé, c'est-à-dire pour permettre le contact avec l'eau.

Le nouvel aménagement est tout en simplicité : des allées de poussière de pierre, des végétaux à profusion, un contact direct avec l'eau, des rampes de mise à l'eau, quelques sculptures, des bancs. Pourtant le lieu n'a jamais été autant fréquenté et on s'y presse, été comme hiver. On ne vient pas seulement s'y promener, on vient également y vivre, comme l'indique les nombreuses maisons de ville et tours d'habitation qui ont surgi à proximité. La rivière, désertée depuis si longtemps, est devenue l'attraction tant souhaitée.

Pour les nostalgiques, une section de l'aménagement des années 1970 a survécu et s'est intégrée aux travaux de revitalisation des dernières années. Il s'agit du tronçon se trouvant entre les pont Scott et de l'Aqueduc. Selon la rumeur, les fonds ayant fini par manquer, cette section avait été aménagée simplement, sans béton ni granit, un simple couloir vert pourvu de quelques pavés, permettant un contact direct avec le cours d'eau. Sans le savoir, les concepteurs du projet des années 1960 ont réalisé là leur meilleur coup, un aménagement peu coûteux et... intemporel.

Que sera le destin prévisible de la plage et du plan d'eau proposés ? Essentiellement, la plage sera une étroite bande de sable enclavée entre un boulevard urbain et un enrochement. Le bassin, dans sa plus grande proportion (275 m), sera une dalle de béton recouverte de 5 cm d'eau. Après quelques courtes années, l'effet de nouveauté se dissipera. Graduellement, il semblera de plus en plus incongru aux usagers de se restreindre à un site longeant un boulevard et ne permettant pas l'accès au fleuve, alors qu'à l'extrémité est de l'anse Saint-Michel, une plage plus isolée et d'apparence plus naturelle, ouverte sur un fleuve aux eaux propices à la baignade sera accessible. La plage artificielle et le bassin protégé seront progressivement désertés. Les coûts d'entretien et de réparation face à la faiblesse de l'achalandage seront remis en question par les gestionnaires. Des problèmes techniques imprévus surgiront, générant leur lot de frais additionnels. Au fil du temps, l'on contestera de plus en plus la pertinence de telles installations. Éventuellement, un consensus s'établira sur la désuétude et l'incongruité des installations. Un constat définitif d'inadéquation et d'inutilité suivra. Et l'on finira par démolir l'ensemble. Voilà, sur un horizon de 20-25 ans, le destin des installations proposées.

Enfin, il est paradoxal que l'aménagement prévu, inspiré du « génie du lieu », ne soit, somme toute, que la copie d'aménagements conçus pour des milieux urbains totalement artificialisés et avec un climat différent, soit les berges de la Seine et les quais de la Garonne, et sans aucun rapport avec les caractéristiques de l'anse Saint-Michel. Dans ces milieux, de tels aménagements ont été implantés pour pallier l'inaccessibilité de l'eau. Ce concept sera rapidement jugé incongru dans un site qui offre justement une possibilité bien réelle d'accès à l'eau. Le « génie du lieu », c'est que l'anse Saint-Michel est ouverte sur le fleuve et constitue la seule véritable interface possible entre les usagers de la promenade Samuel-De Champlain et le Saint-Laurent.

De plus, avec des aménagements simples et peu coûteux, nos gouvernements pourront alors consolider d'autres accès publics dans la région. À titre d'exemple, la réparation de certains quais qui sont en péril comme ceux de Portneuf, Saint-Antoine ou à l'Île d'Orléans.

Compte tenu de nos arguments avancés, nous recommandons donc :

- 8. *Recommandation : Que la CCNQ revoie son concept en favorisant des aménagements simples et peu coûteux, respectant l'aspect naturel du site, sans prévoir le bassin et le miroir d'eau.***

Les usages : une analyse prospective des usages à recommander

Un projet axé sur l'accès au fleuve en vue des usages récréatifs pour les générations actuelles et futures aurait dû comporter une analyse prospective de ces usages. Ceux-ci sont-ils en croissance ou en régression ? L'état du Saint-Laurent, qui a beaucoup évolué depuis 30 ans, sera-t-il davantage favorable ou défavorable aux usages récréatifs ? Y a-t-il des événements prévisibles dans les prochaines années qui modifieront significativement la situation et qui auront un impact sur les usages ? Si les potentialités d'usage diminuent et sont appelées à régresser dans le temps, alors la CCNQ a raison d'accorder peu d'importance à l'accès au fleuve. La ZIP a réalisé une enquête sur les usages et les accès au fleuve auprès des municipalités riveraines, par exemple,¹¹ qui donne les grandes tendances.

Dans ce contexte, nous recommandons :

9. Recommandation : Que le projet tienne compte d'analyses prospectives sur les usages

La baignade et les activités de contact primaire

Le premier cycle d'assainissement des eaux usées municipales a été réalisé dans les années 1980-1990 dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec. Ce programme a permis la construction de plus de 600 stations d'épuration des eaux. Au terme du programme, pratiquement la totalité de la population desservie par un réseau d'égout était branchée à une station d'épuration. Ces stations sont conçues pour réduire les rejets de matière organique et de matières en suspension dans les milieux récepteurs. La plupart font également l'objet d'exigences de réduction du phosphore et des coliformes fécaux. À Québec, deux stations ont été construites et assurent la désinfection des eaux usées par irradiation aux ultra-violets. Sur la rive sud, Lévis possède 7 stations (Desjardins, Saint-Romuald, Saint-Jean, Val des Bois, Saint-Nicolas, Breakeyville, Saint-Étienne) qui ont elles aussi des exigences de désinfection à respecter¹².

Les stations d'épuration donnent une bonne performance d'assainissement par temps sec. On a observé au cours des années 1980 et 1990 une amélioration générale de la qualité de l'eau¹³. Toutefois, les stations ne sont pas conçues pour traiter les volumes supplémentaires résultant du mélange des eaux pluviales et domestiques. Lors de pluies le moins importantes, des ouvrages de surverse permettent de rejeter le trop-plein des réseaux d'égout vers les milieux récepteurs afin de protéger les stations d'épuration. Ces eaux mixtes contaminent ponctuellement les cours d'eau et nuisent aux usages récréatifs de contact primaire.

¹¹ <http://www.zipquebec.com/images/stories/actions/projets-et-etudes/enqueteeau2011/zipqchrapportenquetequaliteeau2011.pdf>

¹² Évaluation de performance des OMAE pour l'année 2011- Bilans annuels de performance – MAMROT 2012. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/infrastructures/suivi_ouvrages_assainissement_eaux/annexe_bilan_partie_1.pdf

¹³ Portrait de la qualité des eaux de surface au Québec. MDDEFP 2013. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/portrait/eaux-surface1999-2008/index.htm>

Au cours des années 2000, une deuxième phase d'assainissement des eaux a été réalisée. Des bassins de rétention permettant de recueillir les eaux mixtes et de les acheminer ultérieurement aux stations d'épuration ont été construits. Ces bassins réduisent grandement la fréquence des débordements et assurent une meilleure qualité de l'eau dans les milieux récepteurs. À Québec, de nombreux bassins de rétention ont été aménagés ou construits, notamment le long de la rivière Saint-Charles et dans le secteur Sainte-Foy¹⁴. Un bassin sera également construit à l'anse Saint-Michel, ce qui permettra d'assurer une meilleure qualité de l'eau pour ce site. Ces bassins demandent une période de rodage qui peut s'étendre sur quelques années pour en optimiser la performance. À court terme, ces bassins de rétention assureront une amélioration additionnelle de la qualité de l'eau.

Enfin, étape ultime de l'assainissement des eaux, une unité d'ozonation sera construite afin de compléter la station d'épuration des eaux de Montréal. Cette station, une des plus importantes en Amérique du nord, traite mais ne désinfecte pas les eaux usées de plus de 1 million de Montréalais. L'influence de ce rejet est perceptible jusqu'à Québec. La mise en service de l'unité d'ozonation est prévue pour 2016. On peut donc prévoir qu'au cours des prochaines années, on pourra observer une amélioration additionnelle de la qualité de l'eau qui sera favorable aux activités récréatives de contact primaire.

Mais qu'en est-il au juste de ces activités, notamment la baignade? Après des années de perception négative, alors que le fleuve était considéré, à tort, comme un égout à ciel ouvert, la population prend graduellement conscience de l'amélioration de la qualité de l'eau du Saint-Laurent. Des plages et des grèves, autrefois désertées, attirent à nouveau la population. Et l'on s'y baigne !



Plage de Berthier-sur-Mer et plage Jacques-Cartier, été 2012

La ville de Trois-Rivières a restauré et aménagé la plage de l'île Saint-Quentin, à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice, maintenant ouverte à la baignade¹⁵. Diverses plages le long du Saint-Laurent sont ouvertes à la baignade. Enfin, les municipalités de Portneuf (Deschambault-Grondines, Portneuf, Cap-Santé, Donnacona, Neuville) se sont concertées afin d'établir le réseau

¹⁴ Localisation des bassins de rétention existants. Ville de Québec 2013.

http://www.ville.quebec.qc.ca/environnement/urbanisation/doc/carte_bassins_retention.pdf

¹⁵ Parc de l'île Saint-Quentin. <http://www.ilesaintquentin.com/>

des Haltes du Saint-Laurent, permettant l'accès au fleuve et la baignade¹⁶. Même le long de la promenade Samuel-De Champlain, des résidents du chemin du Foulon se baignent au parc de la Jetée et des jeunes plongent dans le fleuve à partir du quai des Cageux.

Avec la qualité de l'eau qui s'améliore, la perception du Saint-Laurent qui évolue et la multiplication des accès propices aux usages récréatifs, le retour de la baignade au fleuve s'inscrit dans une tendance lourde et irréversible. L'annonce, très probablement en grandes pompes, de la mise en service de l'unité d'ozonation de la station d'épuration de Montréal en 2016 marquera un tournant. Il ne sera dorénavant plus possible d'invoquer la mauvaise qualité de l'eau pour interdire la baignade dans le fleuve. Il deviendra pratique courante pour le marcheur, le cycliste, le joggeur, le patineur ou le pique-niqueur de se baigner dans le fleuve lorsque l'occasion s'en présentera. La CCNQ doit prendre cette réalité en considération dans son concept d'aménagement de l'anse Saint-Michel.

Nous recommandons donc :

10. Recommandation : le projet de la phase 3 tienne compte dans le concept que l'usage de la baignade est une réalité à prendre en considération

Ce nouvel état de fait soulèvera, et soulève déjà, en réalité, un important enjeu de sécurité qui n'a pas été abordé jusqu'ici par les autorités. Une approche de prévention des incidents et des accidents doit être élaborée à court terme. Voir la section « Les courants et les marées ».

Nous recommandons donc :

11. Recommandation : Que la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain tienne compte dès à présent, de la sécurité afin de prévenir des incidents et accidents en cas de baignade.

La pêche sportive

La pêche a été un usage courant pendant d'innombrables générations, tant pour les Amérindiens que pour les colons installés dans la vallée du Saint-Laurent et leurs descendants. Au cours du 20^e siècle, la pêche récréative s'est popularisée autour de quelques espèces, notamment l'éperlan et le bar rayé. Les poissons du Saint-Laurent ont été au menu des familles pratiquement jusqu'aux années 1960. La disparition (bar rayé) ou la raréfaction (éperlan) de certaines espèces, de même que la prise de conscience de l'état de pollution du fleuve ont détourné depuis 50 ans les pêcheurs du Saint-Laurent. Pourtant, le fleuve contient une faune aquatique à la fois diversifiée et abondante. De plus, le poisson du Saint-Laurent peut parfaitement être consommé. Enfin, le fleuve est le plan d'eau le plus près et, en théorie, le plus accessible à la population de la vallée du Saint-Laurent pour la pêche.

Une certaine pêche sportive a cours dans le fleuve à partir de sites plus ou moins accessibles. Il faut une bonne dose de volonté ou de passion pour pratiquer la pêche dans le Saint-Laurent dans

¹⁶ Haltes du Saint-Laurent. <http://www.tourisme.portneuf.com/site.asp?page=element&nIDElement=1065>

la région de Québec. Cette activité récréative et la consommation de poisson devraient être encouragées. D'ailleurs, de nombreuses activités encourageant la pratique de la pêche, en particulier auprès des jeunes, sont organisées à chaque année (p.ex. Fête de la pêche)¹⁷. Encore faut-il que le fleuve soit accessible facilement, autant pour la mise à l'eau d'embarcations que pour la pêche à gué. Le secteur de l'anse Saint-Michel serait aussi propice à la pêche sportive.

Nous recommandons donc :

12. Recommandation : Que le quai Frontenac soit aménagé afin de permettre la pêche sportive sécuritaire

13. Recommandation : Que des rampes de mise à l'eau gratuites soient intégrées au concept

14. Recommandation : Que de l'information et l'interprétation sur la pêche et les poissons soient intégrés au concept

Un passage du rapport d'étude d'impact sur l'environnement de Genivar laisse entendre que la zone intertidale serait peu propice à la fréquentation par les poissons à cause de températures élevées et de faibles teneurs en oxygène de l'eau (EIE, p. 52). Ce constat est basé sur le rapport de Mousseau et Armellin de 1995¹⁸. À noter que dans ce rapport, on ne réfère qu'à l'étage supérieur des marais à scirpe et non à l'ensemble de la zone intertidale. Par ailleurs, l'affirmation de Mousseau et Armellin est pour le moins étonnante, car à la hauteur de Québec, la dynamique fluviale est dominée par la marée. L'énergie de la marée entraîne un brassage complet des masses d'eau et prévient la formation de tout gradient vertical, longitudinal ou latéral. Contrairement au lac Saint-Pierre, par exemple, où l'eau en rive peut être pratiquement stagnante en période estivale, donc susceptible au réchauffement et à la désoxygénation, à la hauteur de Québec les eaux sont rebrassées à chaque cycle de marée, ce qui empêche l'eau en rive de jamais atteindre des températures élevées et de faibles teneurs en oxygène. Il est donc fort douteux que la zone intertidale soit peu propice à la fréquentation par les poissons. D'ailleurs, dans la région de Québec, c'est en rive, à mi-marée ou à marée haute, donc dans la zone intertidale, que se pratique la pêche sportive¹⁹. Cela démontre que la zone intertidale est tout à fait propice à la fréquentation par les poissons et à la pêche sportive.

Nous recommandons donc que :

15. Recommandation : L'étude d'impact revalide les données sur la fréquentation du secteur par les populations de poissons.

Un facteur d'attraction majeur vers le Saint-Laurent pour les pêcheurs est le rétablissement du bar rayé, une espèce disparue dans les années 1960. Entrepris au début des années 2000, un programme de rétablissement a réussi la réintroduction de cette espèce, d'abord par ensemencement; une reproduction naturelle a commencé à être observée à la fin des années 2000,

¹⁷ Fête de la pêche. <http://www.fetedelapeche.gouv.qc.ca/>

¹⁸ Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Québec-Lévis. Saint-Laurent Vision 2000. P. Mousseau et A. Armellin, 1995.

¹⁹ Régime alimentaire des dorés jaunes et noirs de la région de Québec : une nouvelle proie, le gobie à taches noires. Le Naturaliste canadien, 137 (2) : 448-54, L. L'Hérault 2013.

ce qui garantit un rétablissement et un maintien sans intervention humaine²⁰. Les pêcheurs sportifs capturent déjà régulièrement des bars rayés, mais sont invités à remettre leurs prises à l'eau.

Dans un avenir qu'il est difficile de préciser mais qui se comptera, vraisemblablement pas en décennies, la pêche sportive au bar rayé sera autorisée. Rappelons qu'anciennement, la pêche au bar rayé faisait l'objet de tournois et de festivals qui généraient leur lot de retombées économiques, sociales et culturelles. Cela stimulera considérablement l'intérêt pour la pêche dans le fleuve, pour cette espèce, mais également pour toutes les autres. On peut donc prévoir que dans l'avenir, l'intérêt pour la pêche sportive dans le Saint-Laurent croîtra de même que, conséquemment, la demande pour des accès au fleuve à cette fin. Nous recommandons donc :

16. Recommandation : Que le concept tienne compte de l'augmentation de l'achalandage par les pêcheurs et qu'il le favorise



Pêcheur avec sa grande prise du fleuve de juin 2012 à la hauteur de Québec, une carpe allemande de 30 pouces!

Le nautisme

Le nautisme est en croissance dans le Saint-Laurent, comme en fait foi le projet d'agrandissement de la marina du YCQ, voisine de l'anse Saint-Michel. Dans ce cas, il s'agit de nautisme lourd, mais le nautisme léger est également en croissance. À titre d'exemple, la baie de Beauport et la marina de Cap-Rouge accueillent de nombreux adeptes de la planche à voile et du dériveur. La pratique du kayak de mer, relativement récente au Québec par rapport aux côtes atlantique et pacifique, est en pleine croissance. Un Sentier maritime est d'ailleurs en développement afin d'offrir des accès bien identifiés aux adeptes du kayak²¹. La route bleue Québec et Chaudière-Appalaches est en opération déjà depuis plusieurs années. Enfin, diverses activités sont offertes aux jeunes par le biais des écoles de voile de la région de Québec.

²⁰ Réintroduction du bar rayé (*Morone saxatilis*) dans le fleuve Saint-Laurent : bilan du rétablissement de l'espèce. *Le Naturaliste canadien*, 135(1), 79-85. A.-M. Pelletier, G. Bourget, M. Legault et G. Verreault. 2011.

²¹ Sentier maritime du Saint-Laurent. <http://www.sentiermaritime.ca/NOUVELLES.ASP>

Une initiative particulièrement intéressante permettant de donner une initiation à la navigation sur le fleuve aux jeunes et aux moins jeunes se tient au YCQ. Il s'agit du Défi des jeunes marins qui, depuis 2008, offre des sorties au grand public sur des yoles construites sur le modèle original de la yole de Bantry²². Dans un cadre sécuritaire et supervisé, les intéressés peuvent faire une sortie gratuite sur le fleuve, à rame et à voile. Les jeunes impliqués dans cette initiative ont également l'occasion de participer à des compétitions internationales, ce qui les oblige à s'astreindre à de rigoureux entraînements et à la discipline de la marine, le tout dans un contexte amical.

Le nautisme est donc un facteur d'attraction au fleuve pour un nombre croissant d'adeptes, qui ne sont pas toujours conscients des défis et des risques de la navigation sur le fleuve. L'anse Saint-Michel, de par sa proximité avec le YCQ, pourrait être un site intéressant d'initiation encadrée à la navigation sur le Saint-Laurent (école de voile, Défi des jeunes marins) ou de passage et d'escale pour les kayakistes et autres adeptes de nautisme expérimentés. Les instances intéressées (p.ex. Fédération québécoise du canot et du kayak) pourraient en faire un de leurs sites majeurs. L'anse Saint-Michel pourrait ainsi être un lieu stratégique pour l'indispensable information, éducation et formation de la population aux défis que présente la nature dynamique du fleuve, en particulier les courants et les marées (voir section « Les courants et les marées »). Nous recommandons donc :

17. Recommandation : Que l'anse Saint-Michel devienne un lieu stratégique pour le nautisme d'initiation ou la formation pour kayakistes



L'aménagement de l'anse Saint-Michel

Nous recommandons que :

18. Recommandation : La promenade Samuel-De Champlain soit conçue en fonction de deux pôles naturels et axés sur les usages : l'actuelle plage Jacques-Cartier à une extrémité et l'anse Saint-Michel à l'autre.

Ces deux pôles offrent une véritable possibilité d'interface entre les citoyens et le fleuve. Entre ces deux pôles, la phase 1 et une partie de la phase 3 sont de nature paysagère et ont une fonction davantage esthétique, visant essentiellement à améliorer la qualité visuelle des abords du boulevard Champlain avec des usages multiples reliés à l'eau.

L'anse Saint-Michel est le seul site permettant de créer une véritable interface entre les usagers des phases 1 et 3 de la promenade Samuel-De Champlain et le Saint-Laurent. Il est donc crucial

²² Défi international des jeunes marins. <http://www.defijeunesmarins.com/>.

d'en concevoir l'aménagement en conséquence. Il faut penser l'anse Saint-Michel comme un accès au fleuve en vue d'une multiplicité d'usages : observation de la nature, baignade et activités de contact primaire, pêche, nautisme. Pour ces fins, les aménagements lourds et l'artificialisation du site sont inappropriés. Les empiètements envahissants, les enrochements massifs et le bétonnage superflu doivent être évités. Des aménagements légers et le maintien, dans la plus grande mesure possible, des caractéristiques naturelles du site devraient plutôt être privilégiés. Une plus grande attention devrait être accordée à la plage présente à l'extrémité est de l'anse. Notamment, le talus à l'arrière de la plage est composé de débris de construction qui devraient être retirés, du moins partiellement. Une légère recharge de sable serait suffisante pour rendre cette plage agréable et attirante. Celle-ci s'ajouterait ainsi aux autres sites de baignade qui seront à la disposition de la population dans le territoire de la Capitale-nationale, soit la plage Jacques-Cartier et la petite plage Garneau à l'ouest et la plage de la baie de Beauport à l'est.

L'anse Saint-Michel pourrait également accueillir une descente de bateaux gratuite et bien aménagée qui remplacerait avantageusement celle située au pied de la côte Gilmour, dont l'accessibilité est toute relative. L'avancée Shell pourrait recevoir cette descente de bateaux. Il serait intéressant que l'anse Saint-Michel soit un site d'interactions entre les différents usagers du fleuve, ce qui créerait une dynamique et une animation durables à cet endroit plutôt qu'un achalandage éphémère. On peut prévoir que les baigneurs et les jeunes familles s'intéresseront aux prises des pêcheurs, que les adeptes de nautisme échangeront sur les vertus de leurs embarcations respectives, que les kayakistes montants et descendants partageront leurs expériences, que les passants observeront les manœuvres des yoles, etc. Une telle dynamique serait propice à ce que des institutions (p.ex. Aquarium du Québec) et des organismes s'impliquent pour assurer une présence et une animation sur le site.

La prévention générale: Tenir compte des marées et des courants

Les marées et les courants sont forts à la hauteur de Québec. Pour le plaisancier expérimenté, ceux-ci ajoutent un défi supplémentaire à l'expérience de navigation sur le fleuve et sont source de plaisir. Pour le néophyte inconscient de leur puissance, les marées et les courants sont un important facteur de risque.

La population de la région de Québec, coupée du fleuve pendant deux générations, a perdu la connaissance traditionnelle de la nature dynamique du Saint-Laurent. Il importe, afin d'éviter le plus possible d'incidents et d'accidents malheureux, de développer une approche préventive en informant, éduquant et outillant la population face aux risques du Saint-Laurent. La promenade Samuel-De Champlain pourrait être à l'avant-garde d'une telle approche, qui devrait éventuellement s'étendre à tous les points d'accès du fleuve.

Nous recommandons :

19. Recommandation : Qu'une signalisation, comportant des mises en garde, mais ne se limitant pas à celles-ci, devrait être développée et mise en place.

Cette signalisation devrait comprendre entre-autres, les éléments suivants :

- ✓ une information facilement compréhensible par le grand public des forces des courants;
- ✓ une illustration schématique des courants;
- ✓ des consignes de sécurité.

Un exemple du contenu d'une telle signalisation est présenté ci-après.

ATTENTION
ZONE DE FORTS COURANTS

Dans ce secteur, la marée semi-diurne (2 marées basses, 2 marées hautes par jour) provoque de forts courants pouvant atteindre une vitesse de 10 km/h. Un nageur olympique ne peut nager à plus de x km/h. On ne peut donc pas « battre » le courant. (Image d'un nageur olympique)

Carte schématique des courants du secteur (montant & baissant)

Si vous vous baignez :

- Restez toujours près de la rive.
- Surveillez les enfants en tout temps.
- Ne vous lancez jamais à la poursuite d'un objet parti à la dérive.
- Si vous vous sentez emporté par le courant, ne paniquez pas : nagez directement vers le rivage à votre rythme sans chercher à revenir à votre point de départ.

Si vous souhaitez partir en embarcation sur le fleuve, nous vous recommandons de suivre un cours de navigation. Ce secteur est pour plaisanciers expérimentés.

Pour information : YCQ (téléphone); Vieux-Port (téléphone) (à titre d'exemple).

SOYEZ PRUDENT !

Des vues sur le fleuve à préserver

Le concept général propose des parties végétalisées et des arbres. Nous avons constaté, à plusieurs reprises, la volonté des citoyens de vouloir protéger les vues sur le fleuve Saint-Laurent. Des rosiers plantés en poussant, parfois dépassent les deux mètres cachent la vue pour ceux qui sont assis sur un banc pour admirer le fleuve. Compte-tenu de cette réalité nous proposons que :

20. Recommandation : que les essences des plantes indigènes soient choisies dans un souci de préserver les vues

Un comité des usagers et d'intervenants du milieu : la clef du succès du projet

Comme pour la phase 1, il est nécessaire que ce projet estimé à plus de 100 millions de dollars et qui veut remodeler une partie importante de la Ville de Québec, implique les usagers et des intervenants du milieu pouvant suivre, dès le début du processus, l'évolution du projet. Cette évolution pourrait, suite à la préparation du concept final avec le comité des usagers, faire l'objet

d'une exposition avant sa réalisation. Cela vaut la peine de prendre le temps de réaliser le projet qui aura un impact majeur sur plusieurs générations. Nous comprenons que, pour la phase 1 du projet, il y avait un temps limité pour son inauguration dans le cadre du 400^{ème} de la Ville de Québec. La situation est différente pour cette phase.

Nous recommandons donc que :

21. Recommandation : Qu'un comité soit mis sur pied afin d'étudier les recommandations du BAPE et de suivre l'évolution du projet.

22. Recommandation : Qu'une exposition publique soit effectuée afin de montrer à la population le concept final retenu qui sera réalisé.

La promenade Samuel-De Champlain : une navette fluviale pour piétons et cyclistes à mettre en place

Même si cette présente consultation ne concerne que le secteur entre la côte de Sillery et la côte Gilmour, nous devons rappeler que la ZIP a toujours dans le PARE, la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent par des liens interrives. Un projet-pilote quai des Cageux/Lévis a été proposé pour une navette fluviale reliant les deux pistes multifonctionnelles de la rive Nord et la rive sud. Au-delà de 400 000 cyclistes fréquentent la piste cyclable du Parcours des Anses et nous trouvons autant en rive nord. Maintenant que le quai des Cageux est aménagé, depuis 2008, pour recevoir une navette, il serait dommage que la CCNQ ne poursuive pas ses efforts afin que cette dernière voit le jour et soit mise en opération. Rappelons que l'investissement estimé était de seulement de 1,5 million de dollars sur les 80 millions consacrés à la phase I de la promenade Samuel-De Champlain²³ incluant l'acquisition et les frais d'opération d'une navette. Des opérateurs privés ainsi que la Société des traversiers du Québec pourraient unir leurs forces avec celles de la CCNQ pour offrir à tous un circuit rive sud-rive nord pour piétons et cyclistes qui seraient ravis d'éviter de faire le tour par le Pont de Québec et reviendraient par le traversier de Québec.

De plus, une navette fluviale, ajoutera un produit touristique de plus et consolidera l'animation du site du quai des Cageux.

Compte-tenu des investissements consacrés pour aménager le quai des Cageux pour recevoir une navette fluviale, nous recommandons que :

23. Recommandation : Le promoteur puisse favoriser la mise en place d'une navette fluviale pour piétons et cyclistes : Quai des Cageux/Lévis afin de finaliser la promenade Samuel-De Champlain.

²³ « Concept de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent par des liens interrives : navettes fluviales » : <http://www.zipquebec.com/images/stories/actions/projets-et-etudes/concept-valeur-fleuve/etude-2001.pdf>

Conclusion

Nous tenons à féliciter la CCNQ de s'impliquer pour redonner le fleuve à la population. Cependant, nous voulons que le concept d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain et plus particulièrement, de l'anse Saint-Michel soit ancré dans les perceptions positives du Saint-Laurent qui nous projettent dans le 21^{ème} siècle afin d'oublier l'époque de 2 générations qui ont éloigné la population du fleuve. La CCNQ doit prendre en considération l'évolution de l'état du Saint-Laurent, les nouvelles potentialités d'usage qui s'ouvrent et le changement dans la perception du fleuve dans la population. L'aménagement proposé doit correspondre à ces nouvelles aux réalités, aux potentialités et aux désirs de la population du 21^e siècle. De plus diverses expériences d'aménagement passées à Québec (colline parlementaire, Vieux-Port et, surtout, rivière Saint-Charles), davantage inspirées par la mode du moment que par la nature et les fonctions des lieux, se sont avérées de coûteuses erreurs.

La ZIP Québec Chaudière et Appalaches demande à la CCNQ de revoir le projet d'aménagement de l'anse Saint-Michel. Afin de créer une véritable interface entre les citoyens et le Saint-Laurent favorisant les usages, la ZIP Québec Chaudière et Appalaches fait les recommandations suivantes.



Liste des recommandations

Voici, ci-joint, la liste de nos recommandations.

Phase 3- promenade Samuel-De Champlain ITEM	Phase 3- promenade Samuel-De Champlain Recommandations
Concept global	1. Que le projet soit revu afin de faire du site de l'anse Saint-Michel un accès public pour une véritable interface entre les citoyens et le fleuve Saint-Laurent
Plage de l'Anse au Foulon	2. Le concept soit revu afin de mettre l'accent sur l'accès direct à l'eau du fleuve et non de se baigner ou de déambuler sur à un plan d'eau artificiel créé en bordure du fleuve.
La phase 3 : des usages reliés à l'eau à récupérer	3. Que la CCNQ revoie son concept en misant davantage sur les usages reliés à l'eau : Baignade, pêche, observation de la faune et de la flore, canot et kayak...
L'aménagement proposé à l'Anse Saint-Michel : Revoir les principes de base	4. La CCNQ respecte les principes qui sont supposés régir le projet et qui sont de : -permettre une meilleure accessibilité visuelle et physique au fleuve; -garantir l'intégration avec l'environnement immédiat et la continuité avec la phase 1; -favoriser un contact sensoriel et physique du fleuve.
Maintien de l'intégrité écologique à l'Anse Saint-Michel	5. Que la CCNQ maintienne l'intégrité écologique du site
	6. Que la CCNQ favorise, dans son projet, l'intégration avec l'environnement immédiat, afin de permettre une continuité complète et éviter une barrière physique, entre la matérialité du haut marais et le reste du site.
Recommandation du BAPE phase 1	7. Que la phase 3 tienne compte des recommandations du BAPE de la phase 1 en regard des usages reliés à l'eau
Des accès avec des aménagements simples et peu coûteux	8. Que la CCNQ revoie son concept en favorisant des aménagements simples et peu coûteux, respectant l'aspect naturel du site, sans prévoir le bassin et le miroir d'eau

Phase 3- promenade Samuel-De Champlain ITEM	Phase 3- promenade Samuel-De Champlain Recommandations
Analyse prospective sur les usages	9. Que le projet tienne compte d'analyses prospectives sur les usages
Baignade	10. Que le projet de la phase 3 tienne compte dans le concept que l'usage de la baignade est une réalité à prendre en considération
Baignade-sécurité	11. Que la phase 3 de la Promenade Samuel-De Champlain tienne compte dès à présent, de la sécurité afin de prévenir des incidents et accidents en cas de baignade
Pêche sportive	12. Que le quai Frontenac soit aménagé afin de permettre la pêche sportive sécuritaire
	13. Que des rampes de mise à l'eau gratuites soient intégrées au concept
	14. Que de l'information et l'interprétation sur la pêche et les poissons soient intégrés au concept
	15. Que l'étude d'impact revalide les données sur la fréquentation du secteur par les populations de poissons.
	16. Que le concept tienne compte de l'augmentation de l'achalandage par les pêcheurs et qu'il le favorise
Nautisme	17. Que l'anse Saint-Michel devienne un lieu stratégique pour le nautisme d'initiation ou la formation pour kayakistes
Concept général de l'Anse Saint-Michel	18. Que la promenade Samuel-De Champlain soit conçue en fonction de deux pôles naturels et axés sur les usages : l'actuelle plage Jacques-Cartier à une extrémité et l'anse Saint-Michel à l'autre.
Prévention générale tenant compte des marées et courants	19. Qu'une signalisation, comportant des mises en garde, mais ne se limitant pas à celles-ci, devrait être développée et mise en place.
Des vues sur le fleuve à préserver	20. Que les essences de plantes indigènes soient choisies dans un souci de préserver les vues
Comité des usagers	21. Qu'un comité soit mis sur pied afin d'étudier les recommandations du BAPE et de suivre l'évolution du

Phase 3- promenade Samuel-De Champlain ITEM	Phase 3- promenade Samuel-De Champlain Recommandations
	projet.
	22. Qu'une exposition publique soit effectuée afin de montrer à la population le concept final retenu qui sera réalisé.
La Promenade Samuel-De Champlain : la navette fluviale pour piétons et cycliques toujours manquante	23. Le promoteur puisse favoriser la mise en place d'une navette fluviale pour piétons et cyclistes : Quai des Cageux/Lévis afin de finaliser la promenade Samuel-De Champlain.

Bibliographie

1. Comité d'étude sur le fleuve Saint-Laurent 1978. Pour un fleuve de qualité – Synthèse du rapport final du Comité d'étude sur le fleuve Saint-Laurent. 50 p.
2. Ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs 2013. Portrait de la qualité des eaux de surface 1999-2008.
<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/portrait/eaux-surface1999-2008/index.htm>
3. Ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs 2013. Qualité bactériologique des sites potentiels de baignade dans le Saint-Laurent, étés 2005, 2006, 2007, 2008, 2009.
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/stlaurent/index.htm#bacteriologique>
4. Plan Saint-Laurent 2010. La contamination des poissons d'eau douce par les toxiques. Programme de suivi de l'état du Saint-Laurent. 6 p.
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/stlaurent/index.htm#bacteriologique>
5. L'Hérault, L. 2013. Régime alimentaire des dorés jaunes et noirs de la région de Québec : une nouvelle proie, le gobie à taches noires. *Le Naturaliste canadien*, 137 (2) : 48-54.
6. GENIVAR 2012. Aménagement de la promenade Samuel-De Champlain – Phase 3 : Tronçon situé entre la côte de Sillery et la côte Gilmour – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport final. 238 p. et annexes.
7. Pelletier, A.-M., G. Bourget, M. Legault et G. Verreault 2011. Réintroduction du bar rayé (*Morone saxatilis*) dans le fleuve Saint-Laurent : bilan du rétablissement de l'espèce. *Le Naturaliste canadien*, 135(1) : 79-85.
8. Mousseau, P. et A. Armellin 1995. Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Québec-Lévis. Environnement Canada – région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique. Zone d'intervention prioritaire 14. 220 p.

9. Les Haltes du Saint-Laurent.

<http://www.tourisme.portneuf.com/site.asp?page=element&nIDElement=1065>

10. Évaluation de performance des OMAE pour l'année 2011- Bilans annuels de performance – MAMROT 2012.

http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/infrastructures/suivi_ouvrages_assainissement_eaux/annexe_bilan_partie_1.pdf

11. Fête de la pêche

<http://www.fetedelapeche.gouv.qc.ca/>

12. Défi des jeunes marins

<http://www.defijeunesmarins.com/>

13. Parc de l'île Saint-Quentin

<http://www.ilesaintquentin.com/>

14. Ville de Québec 2013. Localisation des bassins de rétention existants.

http://www.ville.quebec.qc.ca/environnement/urbanisation/doc/carte_bassins_retention.pdf

15. « Concept de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent par des liens interrives : navettes fluviales » ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches

<http://www.zipquebec.com/images/stories/actions/projets-et-etudes/concept-valeur-fleuve/etude-2001.pdf>

16. « Qualité de l'eau, usages et baignade dans le Saint-Laurent : Enquête menée auprès des municipalités riveraines », ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches, 2011

17. « Potentiel de baignade à la plage Jacque-Cartier », ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches, 2005

18. « Potentiel de baignade à l'Anse Tibbit à Lévis », ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches, 2006